



AGIR POUR LE CLIMAT

PRÉPARER L'AVENIR

Le changement climatique est bel et bien là : ces derniers mois, des ouragans d'une force exceptionnelle, des températures extrêmes et des pluies diluviennes n'ont épargné aucune région du globe. **Nous poussons notre planète au bout de ses ressources** et les impacts sur notre bien-être, notre santé et notre économie se font de plus en plus ressentir.

Dans son rapport de 2017, le Forum Économique Mondial a identifié que **cinq des dix plus grands risques pour l'économie sont liés à l'environnement et au changement climatique**, augmentant tant en probabilité qu'en impact.

Parce que le changement climatique n'a aucune frontière, chaque pays doit faire sa part pour, ensemble, **maintenir l'augmentation de la température moyenne mondiale à maximum 1,5 °C**, comme le prévoit l'Accord de Paris.

On sait qu'**il est encore temps d'agir pour préserver un climat viable** pour nous et pour toutes les autres espèces avec lesquelles nous partageons la planète et la décennie qui s'annonce sera déterminante. On sait aussi que **des modifications considérables de notre environnement sont déjà en route**, qu'on ne pourra plus les éviter mais qu'**on peut en limiter l'impact**. Il faut donc préparer l'avenir.

En Belgique, cela passe par deux priorités : se doter d'un **cadre réglementaire pour ancrer l'action climatique dans la loi et le long terme** et **arrêter de soutenir les énergies fossiles avec l'argent public**.

Une "loi climat" assurerait que les objectifs à court-terme de chaque législature permettent d'avancer vers l'objectif à long terme du pays, **qui est la neutralité en émissions de CO₂ bien avant 2050**. Elle permettrait aussi à chaque secteur de pouvoir anticiper et amorcer les changements nécessaires et de développer de nouveaux potentiels économiques.

Quant aux subventions aux énergies fossiles, il y a de plus en plus d'engagements au niveau mondial pour les supprimer. En Belgique comme ailleurs, **les milliards d'euros dépensés chaque année dans ces énergies polluantes doivent aller plutôt vers des secteurs de solution et d'adaptation au changement climatique**.

DEUX FACES D'UNE MÊME PIÈCE

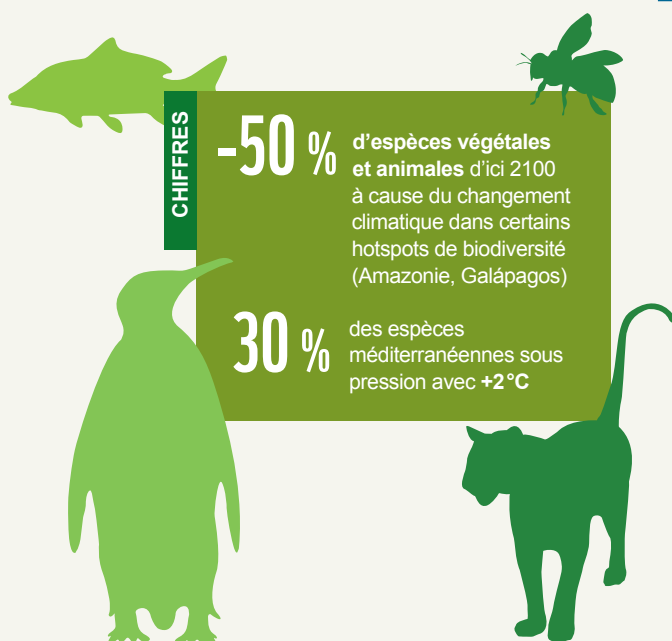
Le changement climatique et la perte de biodiversité se renforcent mutuellement.

D'un côté, le changement climatique constitue l'une des cinq grandes menaces pour la biodiversité.

De l'autre, la biodiversité joue un rôle très important dans la stabilité du climat.

La moitié de nos émissions de gaz à effet de serre est en effet absorbée par les plantes et les océans.

L'autre moitié s'accumule dans l'atmosphère et y renforce l'effet de serre.



FOCUS BELGIQUE

2,3 °C de plus en moyenne en Belgique (par rapport à il y a 200 ans)

1/5 D'après l'Agence européenne de l'Environnement, la Belgique va rater 1/5 de son objectif de réduction des émissions pour 2030

POURQUOI IL FAUT ARRÊTER DE SUBVENTIONNER LES ÉNERGIES FOSSILES

- ces énergies contribuent massivement au changement climatique : **40 milliards de tonnes de CO₂ sont libérées dans l'atmosphère** chaque année ;
- leur extraction génère souvent des impacts négatifs sur le plan social et environnemental ;
- elles nous rendent dépendants d'autres pays comme la Russie, l'Arabie Saoudite, le Qatar, le Nigeria ;
- elles pèsent énormément sur le trésor public : au moins **112 milliards d'euros par an** en Europe et au moins **2,7 milliards d'euros par an** en Belgique ;
- ces sommes ne peuvent donc pas être investies pour transformer tous les secteurs de notre société et aider notre pays à devenir neutre en CO₂ avant 2050 ;

Cela met en péril notre capacité à atteindre nos objectifs climatiques.

1 % du PIB mondial/an :

prix pour lutter contre le changement climatique aujourd'hui.

20 % du PIB mondial/an :

coût du changement climatique si on ne fait rien.

POUR AGIR POUR LE CLIMAT, LE WWF DEMANDE AU PROCHAIN GOUVERNEMENT DE :

1. Assurer que la Belgique soit neutre en CO₂ bien avant 2050

Des réglementations doivent être adoptées aux niveaux fédéral et régional, afin de garantir la neutralité en émissions de CO₂ dans notre pays, bien avant 2050.

Ces textes doivent au minimum contenir :

- des objectifs de réduction des émissions à long terme et intermédiaires ;
- la mise en place d'un 'Conseil Climat' indépendant, composé d'experts qui conseillent tous les gouvernements, consultent les parties prenantes et rapportent les progrès accomplis aux parlements et dont les recommandations sont suivies par les gouvernements ;
- un plan de réalisation avec des mesures concrètes, revu et amélioré tous les 5 ans (en ligne avec l'Accord de Paris) ;
- un plan d'investissement sur 5 ans et un budget annuel, adaptés au plan de réalisation et incluant les frais liés au 'Conseil Climat' ;
- une procédure contraignante en cas de non-respect de la réglementation.

2. Mettre fin aux subventions aux énergies fossiles

Trois axes prioritaires :

1. utilisation de la définition de 'subvention aux énergies fossiles' de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) par l'ensemble des autorités du pays, pour garantir une cohérence ;
2. assurer la transparence des données sur le soutien financier gouvernemental aux énergies fossiles par le biais d'un inventaire annuel, contrôlé par le parlement compétent ;
3. mettre en place un plan d'action assorti d'un calendrier pour l'élimination des subventions aux énergies fossiles d'ici 2025 au plus tard. Ce plan inclut des mesures sociales et d'éventuelles autres mesures pour accompagner la transition énergétique, tout en mettant l'accent sur l'utilisation du potentiel en énergies renouvelables.

AVANCER ENSEMBLE

Notre experte est disponible pour vous aider



Julie VANDENBERGHE

Chargée des politiques Climat

Julie.Vandenberghe@wwf.be

+32 (0)2 340 09 63

